



# Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

N/Réf : MH/AMK 115/23

Paris, le 10 octobre 2023

## Communiqué

L'Etat d'Israël connaît depuis samedi dernier une attaque terroriste sans précédent ayant provoqué, à ce jour, plusieurs centaines de morts, plusieurs milliers de blessés et plusieurs centaines d'otages.

Les images qui nous sont parvenues sont insoutenables de violence et de cruauté. Les victimes sont essentiellement des civils : femmes et enfants.

Cette attaque est perpétrée par le HAMAS en provenance de la bande de Gaza.

Aucune "loi de la guerre" n'autorise ce genre de combat. Ce ne sont pas des soldats qui ont agi mais des assassins. L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) condamne avec force cette attaque terroriste qu'aucune cause ne peut justifier. Elle espère que la condamnation sera unanime en France comme à l'étranger.

Elle apporte son soutien au peuple d'Israël comme aux familles des touristes français et étrangers qui en ont été victimes. Elle a une pensée particulière à l'égard des anciens combattants français qui en font éventuellement partie.